

224C1210
FR0011950682-FS0522

16 juillet 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SERGE FERRARI GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juillet 2024, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 9 juillet 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SERGE FERRARI GROUP et ne plus détenir, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Investissement¹, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SERGE FERRARI GROUP hors marché.

¹ En sa qualité de société de gestion du fonds ETI 2020, Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.